



CONTRAT DE PROJET
FONTAINEBLEAU, FORÊT D'EXCEPTION®
2018-2022





Rédacteurs : Victor AVENAS, Gaetane HAY, Pierre-Edouard GUILLAIN, Guillaume LARRIERE

Crédits photos : ONF, Avant-propos (Ville de Fontainebleau), reconstitution photographique du Belvédère p.9 (Daniel Quesney).

Sommaire



SOMMAIRE *page 1*

AVANT-PROPOS *page 3*

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE *page 5*

DURÉE *page 5*

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE *page 6*

LIENS AVEC LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS *page 7*

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS *page 9*

ACTUALISATION DU PROGRAMME *page 11*

FINANCEMENT DES ACTIONS *page 12*

GOVERNANCE *page 12*

ÉVALUATION *page 13*

SIGNATURES *page 14*

PROGRAMME D' ACTIONS *page 15*

PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION PAR L'ONF *page 25*



Avant-propos

La forêt de Fontainebleau parle au monde. Paysage humaniste d'exception, elle constitue un lieu hautement symbolique du débat universel de la relation homme-nature qui se tient partout, à l'échelle planétaire.

Notre responsabilité dans la gestion des qualités de ce bien commun local d'intérêt global est immense.

« La plus rêvée et la plus scénarisée, la plus réglementée et la plus arpentée, la plus étudiée et la plus protégée, la plus visitée et la plus contemplée, la plus convoitée et la plus disputée et donc la plus menacée et la plus adulée », tels furent les motifs pour lesquels la forêt de Fontainebleau inaugura le label national de Forêt d'Exception® en 2012, distinction reconduite en 2017 et consacrant sa triple exception.

Exception historique d'abord, elle fut fréquentée par l'ensemble des souverains français durant près de mille ans qui présidèrent à son aménagement singulier, et fut sous le second empire le premier site naturel au monde à bénéficier d'une mesure de protection de ses paysages avec les séries artistiques des peintres.

Exception naturaliste ensuite, elle s'impose parmi les plus vastes et les plus riches forêts d'Europe, réunissant une biodiversité remarquable en plein cœur de la région capitale qui compte parmi les grandes métropoles mondiales. Fontainebleau est la forêt périurbaine de référence.

Exception touristique enfin, la forêt de Fontainebleau jouit d'une renommée internationale comparable à celle des plus grands monuments du monde avec environ onze millions de visites annuelles, ses sentiers balisés, les premiers au monde, son attractivité dans le domaine sportif et notamment l'escalade dont elle constitue un haut lieu historique.

En transcendant cette valeur historique, **la démarche de « Forêt d'Exception® » portée par l'ensemble des acteurs du territoire constitue un véritable laboratoire de gouvernance innovant** pour protéger et valoriser ce monument paysager tourné vers l'avenir et la complexité d'usages et de destinée à laquelle il fait face.

Je suis particulièrement fier aujourd'hui de vous présenter ce contrat « Forêt d'Exception® » 2018 – 2022 qui engage de manière collégiale une nouvelle phase de travail autour des enjeux majeurs du massif à travers des projets concrets et structurants : la protection de l'environnement, la valorisation des paysages, l'information et la mobilisation des usagers, le développement du tourisme durable et la valorisation du patrimoine ainsi que la mobilisation des énergies pour garantir la propreté en forêt ainsi que dans les espaces de lisière.

Parce qu'il ne peut y avoir de « Forêt d'Exception® » sans l'engagement stratégique de l'ensemble des acteurs autour d'une démarche cohérente et globale adaptée à la multifonctionnalité du site et aux nombreuses attentes sociales qui en conditionnent les paysages, le projet s'appuie sur une fédération et une implication accrues de l'ensemble des partenaires depuis le partage des orientations jusqu'à la responsabilité négociée de leur mise en œuvre.

Aussi, je formule le vœu d'une adhésion des collectivités locales, des associations, des acteurs de la recherche, des professionnels de la filière bois et du tourisme ainsi que de la population la plus large possible pour conforter la stratégie territoriale collectivement préparée par le Comité de pilotage « Forêt d'Exception® ».

Plus que jamais, le massif de Fontainebleau est un paysage – projet.

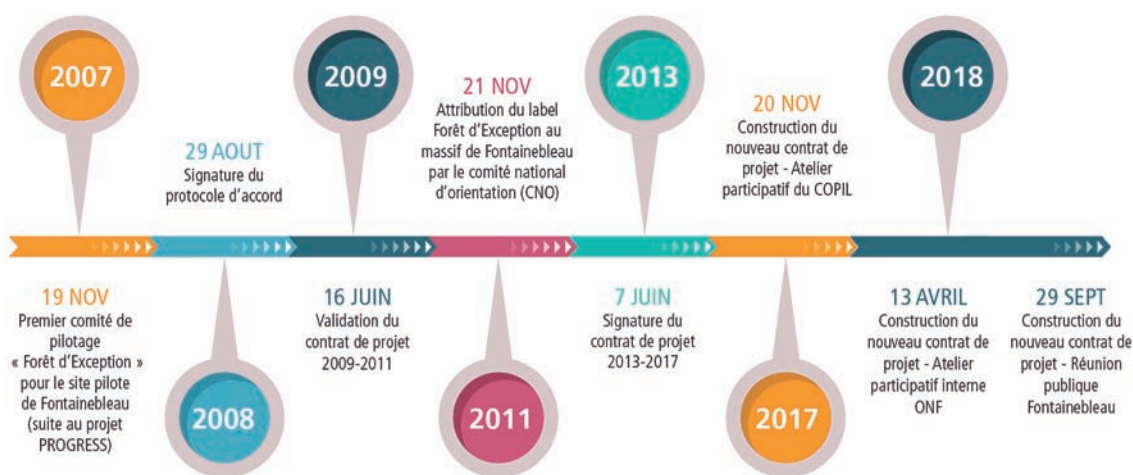
Frédéric Valletoux
Maire de Fontainebleau
Président du comité de pilotage
Fontainebleau, Forêt d'Exception®

Art. 1 - Historique de la démarche

Profitant de la dynamique lancée par le projet européen PROGRESS, la démarche Forêt d'Exception® (dénommée Forêt patrimoine à l'époque) est lancée avec la réunion du premier comité de pilotage le 19 novembre 2007. Le 29 août de l'année suivante, le protocole d'accord est signé et fixe les axes stratégiques de la démarche. Le contrat de projet 2009-2011 est signé le 16 juin 2009 et décline le protocole d'accord en actions concrètes. À l'échéance de ce contrat, le 21 novembre 2011, le premier label Forêt d'Exception® est attribué pour 5 ans à la forêt de Fontainebleau. Cette réussite récompense les actions innovantes et concertées menées depuis 2007 et mettant en valeur l'exceptionnelle richesse de la forêt en partenariat étroit avec les acteurs locaux. Une vision du futur du projet Fontainebleau, Forêt d'Exception® est concrétisée dans le contrat de projet 2013-2017 signé le 7 juin 2013 par les partenaires de la démarche. L'histoire continue avec

le renouvellement du label le 27 avril 2017. Depuis, des ateliers participatifs lors d'un comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception® d'abord puis lors d'une réunion avec le personnel de l'ONF et enfin à l'occasion d'une réunion publique ont permis d'alimenter en idées le présent contrat de projet. Le comité de pilotage du 16 novembre a permis de finaliser le contrat avec la liste de partenaires et la priorisation des actions.

Ce contrat s'inscrit par ailleurs dans la démarche engagée par la Ville de Fontainebleau, l'Établissement public du Château de Fontainebleau et l'ONF, d'extension du bien « Palais et Parc de Fontainebleau » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco à la forêt. Par ses actions et l'implication des acteurs qui le porte, ce contrat permettra de conforter les critères d'inscription, l'intégrité, l'authenticité et la gestion de ce bien conformément aux attentes de ce label international.



Art. 2 - Durée

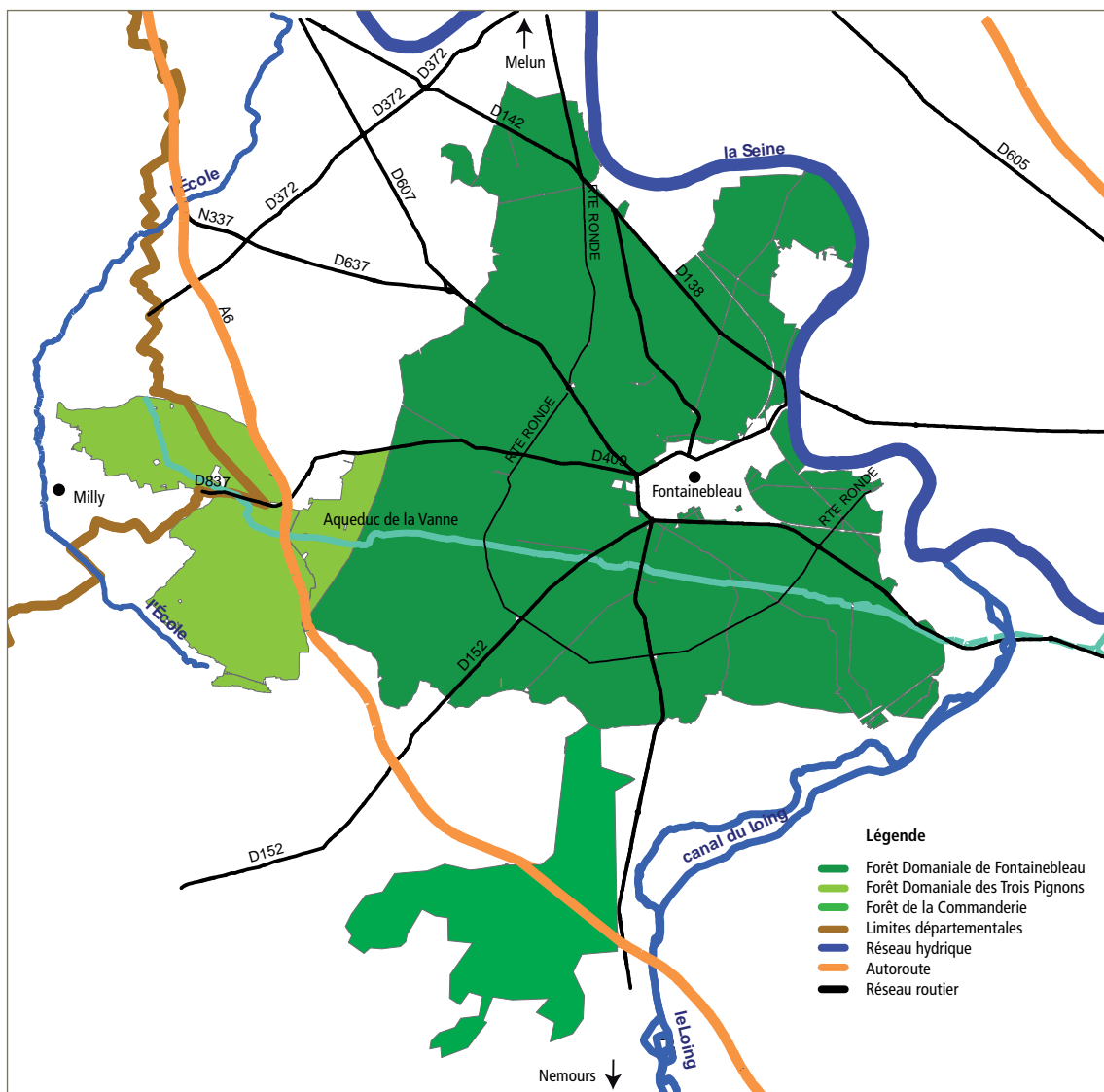
Les signataires du contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'engagent sur la période 2018-2022, pour cinq ans reconductibles, à mettre conjointement en œuvre ses objectifs, ses engagements et ses actions dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens.

Art. 3 - Périmètre géographique

Ce nouveau contrat de projet « Fontainebleau, Forêt d'Exception® » concerne tout le massif forestier de Fontainebleau composé des 3 forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois Pignons et de la Commanderie (22 000 hectares au terme de l'acquisition de la forêt de la Commanderie par l'État).

Ce périmètre assure une meilleure cohérence avec ceux des différents statuts de la forêt : forêt de protection, site classé au titre du patrimoine naturel et site Natura 2000.

Massif forestier de Fontainebleau



Art. 4 - Liens avec les aménagements forestiers

Géré durablement par l'Office national des forêts, pour le compte de l'État, le massif forestier de Fontainebleau fait l'objet d'interventions (coupes, travaux) de la part des forestiers. Encadrée et organisée, sa gestion repose sur **un document, appelé aménagement forestier**. Cette feuille de route programme sur 20 ans les actions à mener dans la forêt tout en prenant en compte les grands enjeux : économiques, écologiques, sociaux et paysagers.

Le contrat de projet respecte ces orientations, les renforcent et les complètent par des actions spécifiques.

L'aménagement forestier de Fontainebleau et Trois-Pignons a été approuvé le 5 avril 2018 après une large concertation menée dans le cadre du projet Fontainebleau, Forêt d'Exception®. Il expose en particulier les orientations suivantes :

- **Plus de futaie irrégulière.** Par rapport au document d'aménagement précédent, le traitement irrégulier est étendu. L'application de ce mode de traitement, qui maintient un couvert permanent de grands arbres, tient en partie à des considérations purement sylvicoles : sur les sols secs où la résilience de la forêt est faible, les régénérations en plein, suite à la récolte totale des vieux arbres, posent de gros problèmes techniques, en aggravant les conditions défavorables au développement des jeunes pousses. Cette option est également motivée en cas de fortes sensibilités paysagères en contexte péri-urbain ou pour des raisons écologiques, lorsque le maintien d'un peuplement présentant des arbres adultes est nécessaire. Le traitement régulier, supposant la gestion d'un collectif d'arbres et une récolte quasi-simultanée de ceux-ci en fin de cycle, n'est toutefois pas complètement écarté. Celui-ci s'impose localement lorsque les arbres présents sont de toute façon du même âge et parviendront à maturité dans le même laps de temps. Ceci concerne notamment les anciennes plantations, qu'il s'agisse de chênes plantés au début XIX^e siècle ou de pins plantés plus récemment. Cette option technique est donc en grande partie commandée par les méthodes passées, lorsque la forêt de Fontainebleau fit l'objet



d'investissements considérables. Les régénérations en plein ciblent donc quasi exclusivement les peuplements à très haute valeur patrimoniale et économique, que sont les futaies de chêne âgées. Il s'agit par ailleurs de peuplements que la dynamique spontanée feraient irrémédiablement disparaître, puisqu'après la maturité sylvicole et la sénescence, ils évoluent naturellement vers la pinède ou la hêtraie. Si les régénérations en plein, qualifiées de « coupes rases » par le public, vont devoir perdurer, leur mise en œuvre s'accompagne d'un cortège de mesures visant à amortir leur impact paysager et écologique. Au premier rang de ces mesures, on trouve le principe d'un émiettement, d'un fractionnement, qui vise à diminuer la surface unitaire des zones à régénérer. La régénération des vieilles plantations s'étale donc dans le temps, et est éclatée en plusieurs points à un instant précis.



- **Conserver des milieux ouverts et des vieux arbres.** Le massif de Fontainebleau a un enjeu considérable, tant pour des espèces typiquement forestière et inféodées aux stades matures de la forêt, que pour des espèces de milieux ouverts ou thermophiles. Le document d'aménagement entend préserver ces deux caractéristiques antagonistes, en veillant à la préservation des milieux ouverts et en adoptant des mesures limitant la stricte application de la sylviculture et ménageant des vieux arbres ou stades matures.

- **Veiller à l'équilibre sylvo cynégétique.** Le cerf fait partie intégrante de l'identité de ce vaste massif forestier et doit être préservé. Il convient toutefois de maîtriser dans une certaine mesure son impact et donc ses effectifs, comme pour les autres espèces (chevreuils, sangliers). Car, a priori, la forêt qui serait dessinée par une population élevée de cerfs ne répondrait certes pas aux enjeux de production, mais pas davantage aux enjeux de préservation de la biodiversité et des milieux forestiers.



- **Une forêt accueillante mais libérée d'équipements d'accueil.** Le document d'aménagement prévoit d'accueillir le public dans un espace naturel relativement dépouillé, sans chercher à augmenter le niveau d'équipements, sauf pour mieux concilier les différents usages par la création d'offres dédiées à des pratiques peu encadrées à ce jour.

L'aménagement de la forêt domaniale de la Commanderie, est en cours de révision et s'appuie sur les préconisations et informations du schéma d'accueil de cette forêt, réalisé en partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du précédent contrat de projet, et fait l'objet d'une action dans le cadre du présent contrat.





Art. 5 - Objectifs et engagements

Les actions inscrites au contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception® répondent à 3 objectifs transversaux et sont classées en 5 engagements.

Les objectifs poursuivis sont :

- L'engagement des partenaires et de la population locale

L'idée est de travailler en partenariat étroit avec les partenaires et la société civile pour co-construire les projets et les stratégies avec la participation financière, technique, politique ou logistique de tous.

- L'appropriation par la société des actions et de la gestion conduites en forêt

Dans les forêts péri-urbaines, où les actions de l'ONF sont vues et commentées par de nombreuses personnes, il est primordial pour l'ONF d'être bien compris et d'avoir la confiance des parties intéressées. Les situations de blocage, connues par le passé à Fontainebleau, ont impacté les décisions de gestion forestière conduisant à ne pas réduire la multifonctionnalité de cette forêt. Ces situations sont souvent le fait d'une incompréhension des enjeux et des pratiques. Réciproquement, dans un massif avec plus de 10 millions de visites annuelles et de nombreux usagers passionnés, les attentes, observations et expertises de nos partenaires sont un atout considérable et exceptionnel.

- L'apport de valeur ajoutée à la forêt et son territoire durablement et globalement

L'objectif est bien que la forêt et le territoire dans lequel elle s'intègre bénéficient des projets et stratégies menés. Cette « valeur ajoutée » doit être stable dans le temps et moins dépendre de facteurs externes (financements, climat, etc.). La recherche de cette « valeur ajoutée » passe par l'intégration d'expériences menées ailleurs et par la diffusion de celles menées localement dans le massif de Fontainebleau.

Dans le cadre du projet Forêt d'Exception®, l'ONF et ses partenaires prennent 5 engagements sur 5 ans pour remplir les 3 objectifs fixés :

1) Protéger l'environnement

Une stratégie environnementale doit être développée et répondre aux questions suivantes :

- Comment créer les conditions favorables au maintien, voire au développement, de la biodiversité ? Des études scientifiques et des suivis environnementaux appuieront l'amélioration des pratiques, notamment dans la préservation de la mosaïque d'habitats.
- Comment concilier les différents usages (sports dont notamment les manifestations, chasse, exploitation forestière, etc.) avec la préservation de la biodiversité ? Les études naturalistes et le développement d'outils spécifiques, comme le site Web de gestion des autorisations d'activités en forêt, répondront à cette problématique.



- Comment intéresser et sensibiliser le grand public à ces questions environnementales et à l'amélioration de ses pratiques ? Cette question demande un travail sur le plan de communication.
- Comment développer et valoriser les données et la connaissance ? Les partenariats avec les associations, organismes de recherche et la station d'écologie forestière en particulier sont un levier sur ce point.

2) Valoriser les paysages

Cet engagement est en lien étroit avec le précédent engagement. En effet, les demandes environnementales et sociétales convergent souvent et en particulier sur l'intérêt de différents milieux : milieux ouverts, peuplements feuillus ou mixtes à gros bois, lisières. Or, le changement climatique, la pression du gibier sur les espèces feuillues, les espèces invasives menacent la conservation de ces milieux. De nombreux points de vue ou paysages ouverts font aussi face à une fermeture paysagère du fait de la croissance rapide d'espèces colonisatrices.



Après un nécessaire travail d'analyse des attentes du public concernant le paysage, l'enjeu sera de maintenir une mosaïque de ces beaux paysages pour éviter la banalisation, particulièrement aux interfaces homme-forêt (lisières, entrées de forêt, etc.). Le suivi sera assuré par un observatoire des paysages, élément clé pour suivre l'évolution paysagère des milieux, disposer d'un outil de médiation et pour pouvoir ainsi gérer et limiter l'uniformisation du paysage.

Fort de cet outil, l'ONF et ses partenaires travailleront sur des méthodes pour renouveler les peuplements feuillus, pour l'ouverture des milieux (ex. : exploitation de lande boisée ou de chaos rocheux) et pour le maintien de lisières fonctionnelles (étagement, sécurisation des arbres dangereux, etc.).

3) Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt : espace économique, naturel et de loisir

La première période de labélisation a réellement permis au gestionnaire et aux partenaires de mieux connaître et prendre en compte les attentes du public. L'augmentation du nombre d'usagers, la multiplication des attentes et des nuisances, nous amènent à repositionner le visiteur comme acteur et pas seulement comme consommateur. Cet engagement se traduira par des actions qui prennent en compte la dimension économique des projets.

Cet engagement complexe a été sous-divisé en 2 engagements.

A) INFORMER ET ENGAGER LES USAGERS

À travers cet engagement, c'est le lien avec les acteurs locaux, les habitants du territoire et les usagers de la forêt qui est recherché. Ce lien se renforce suivant 3 enjeux chronologiques :

- une connaissance partagée sur la multifonctionnalité de la forêt, base nécessaire à un dialogue constructif ;
- un échange d'information structuré à travers des outils, en particulier numériques ;
- un engagement de bénévoles aux côtés du gestionnaire pour préserver et apporter une valeur ajoutée, notamment humaine, à la forêt.

B) DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE ET VALORISER LE PATRIMOINE

Les données de l'observatoire de la fréquentation, action réalisée dans le précédent contrat de projet, ont montré qu'il y avait entre 4 et 11 millions de visites annuellement sur le massif, avec une forte proportion de touristes internationaux.

En plus de la compatibilité des activités touristiques avec les autres activités et contraintes propres au milieu (activités sylvicoles, régulation cynégétique, conservation des écosystèmes, érosion), le tourisme en forêt de Fontainebleau revêt 4 grands enjeux transversaux pour tout le territoire :

- le développement d'hébergements adaptés à la demande ;
- le développement de l'offre touristique, à travers des circuits, des aires d'accueil, etc. ;
- la sensibilisation à l'environnement des touristes et leur engagement financier pour la forêt ;
- la sécurité des personnes en forêt (prévention).

4) Assurer une forêt propre

La multiplication des déchets déposés sous forme de dépôts sauvages (gravats, amiantes, huiles et mobiliers usagés) ou de déchets diffus (emballages alimentaires jetés en bord de routes depuis les véhicules) dans les espaces forestiers est un problème récurrent sur lequel les actions passées ont permis une mobilisation réelle des partenaires locaux. La propreté est d'ailleurs signalée par le public comme sa priorité. Il ne peut cependant y avoir d'engagement de résultat sur ce problème dont les origines sont en partie extérieures aux partenaires locaux.

Le plan d'action élaboré sous le précédent contrat de projet a bien fonctionné pour contenir les coûts mais il convient de le poursuivre et le compléter afin de diminuer les coûts de collecte et de traitement, et d'améliorer le ressenti des usagers.

Cet engagement se traduit par des actions à différents niveaux :

- En préventif, à travers des actions de communication et d'éducation à l'environnement, mais également des actions de blocage des dépôts en forêt (barrières, blocs rocheux, etc.).
- En curatif, à travers une amélioration de la détection des déchets (outil de veille citoyenne), du tri, de la logistique, du recyclage et de la valorisation de la matière, avec l'appui des experts et partenaires du secteur des déchets. Des partenariats récents avec des syndicats de traitement et de collecte offrent un bon exemple de partenariat, qu'il reste à faire vivre, à faire perdurer et à démultiplier.
- En répressif, à travers l'équipement en pièges photographiques et le partenariat avec les tribunaux.

Art. 6 - Actualisation du programme

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors des réunions du Comité de pilotage, ce dernier peut décider de l'inscription ou du retrait d'opérations. Ces modifications peuvent aussi intervenir sur proposition des groupes de travail.

L'enrichissement progressif du contrat de projets pourra justifier sa possible reconduction, sous réserve d'une décision du comité de pilotage en ce sens.



Art. 7 - Financement des actions

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à rechercher conjointement les moyens techniques (compétences, bénévolat) et financiers nécessaires à son accomplissement. À ce niveau seront recherchés une diversification des partenariats financiers (en particulier le mécénat et les EPCI, aux côtés des grands partenaires habituels aux premiers rangs desquels le Conseil départemental de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France et l'Europe) et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projets. Cette recherche active de diversification répond à l'objectif de durabilité de la valeur ajoutée apportée à la forêt.

Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

D'autres solutions seront éventuellement recherchées pour compléter le financement des projets : participation citoyenne (crowdfunding), partenariat commercial, contenus payants sur applications mobiles, etc.

Art. 8 - Gouvernance

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Le Comité de Pilotage peut missionner les groupes de travail pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs opérations.

Le schéma de concertation formel est le suivant :

- Le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception® valide les orientations stratégiques et est consulté sur les besoins d'études ou travaux, suit l'avancement des actions et les priorise le cas échéant. Ses réunions sont aussi l'occasion de partager des informations sur la « vie de la forêt ». Ses membres sont signataires du présent contrat. Des personnalités qualifiées siègent au

sein du comité de pilotage pour assurer la représentative de la diversité des usages et des usagers du massif forestier. En fonction des sujets, il peut y avoir des invités ou rapporteurs de groupes de travail. Le comité de pilotage se réunit généralement 1 à 2 fois par an. Les lieux de réunion varient et se fixent dans les différentes communes du bornage pour permettre de se rapprocher des différents élus locaux. Il peut être réfléchi à intégrer un panel citoyen à cette gouvernance.

- Des groupes de travail conjoncturels pour travailler sur des sujets précis, en particulier ceux proposés par les comités de pilotage. Leur composition est flexible et adaptée pour répondre aux besoins du sujet à traiter mais doit conserver l'esprit de mélanger des publics différents pour favoriser les liens bénéfiques entre acteurs locaux. Ces groupes se réunissent autant que de besoin et sont dissous à la fin de la mission confiée. Ce sont les organes de la co-construction sur le territoire. Ils sont aussi un lieu de consultation.

Cas particuliers : parmi ces groupes de travail, certains auront un caractère plus pérenne. Il s'agit du groupe de travail « érosion » et du groupe de travail « environnement » (faisant office de comité des réserves biologiques).

Le renforcement des réunions physiques avec le grand public, en dehors des personnalités morales locales, sera recherché au travers notamment de réunions publiques, d'évènements et d'ateliers participatifs liés au projet global Fontainebleau, Forêt d'Exception® ou à des actions spécifiques de ce contrat (comme des ateliers de l'observatoire des paysages). Le plan de communication complète ces réunions physiques : réseau social, notes d'information, presse, etc.

Le conseil scientifique de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, sert de conseil scientifique. Il peut être saisi par le comité de pilotage et par le Comité scientifique de l'Unesco pour formuler un avis sur les modalités de mise en œuvre des actions inscrites dans le présent contrat de projet ainsi que sur son évaluation.



Art. 9 - Évaluation

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion. Des indicateurs d'impact permettant d'évaluer l'efficacité du projet Fontainebleau, Forêt d'Exception® sont listés dans le tableau ci-dessous.

Au début de la période de ce nouveau contrat, la base de référence, les objectifs et les modalités d'acquisition de chaque indicateur seront fixés. Des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs de résultats sont également proposés dans le programme d'action. Ceux-ci seront collectés dans la mesure du possible.

Objectifs	Indicateur	Ventilation	Unité de mesure	Source / Méthode de mesure
Engagement des partenaires et de la population locale	Nombre de personnes impliquées	Par type d'engagement : chantier nature, écobrigades, rangers	jour homme	Tableau de suivi des actions bénévoles
	Montant financier des aides à la forêt	Par sources : subvention publique, mécénat, dons ou contribution de particulier, recettes liées à des actions Forêt d'Exception	€ HT	Comptabilité ONF et des partenaires
	Taux de satisfaction de l'implication des partenaires	Par profil de public	%	Observatoire de la fréquentation
Appropriation sociale des actions et de la gestion menée en forêt	Niveau de connaissance de la forêt, de sa gestion et des bonnes pratiques	Par profil de public : usager, habitant, professionnel, touriste, écoles, organisateurs de manifestation	Note/20	Observatoire de la fréquentation
	Taux de couverture médiatique positive des actions de gestion forestière	Par type de médias et de thème	% en nombre	Revue de presse
Apport de valeur ajoutée à la forêt et son territoire durablement et globalement	Proportion des habitats naturels d'intérêt communautaire en état de conservation favorable	Par habitat communautaire	%	http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/tous
	Evolution de l'abondance des espèces protégées (Natura 2000 et liste rouge)	Par espèce	%	
	Proportion des parkings majeurs en bon état	-	%	Inventaire à concevoir
	Nombre de références scientifiques enregistrées dans la base documentaire	Par domaine scientifique	Nb de références	Base documentaire de la station d'écologie forestière
	Montant des retombées économiques liées au tourisme	Par type de dépenses : restauration, hébergement, activités	€ HT	Observatoire de la fréquentation et CRT

Signatures

Le présent contrat a été ouvert à la signature des acteurs du territoire à la suite de son adoption par le comité de pilotage. Les acteurs dont les logos suivent ont adopté formellement ce contrat.

Fait à Fontainebleau, le 20 novembre 2018

Logos des partenaires signataires

Ville de Fontainebleau



(Délibération du 17 décembre 2018)

Frédéric Valletoux
Maire de Fontainebleau
Président du comité de pilotage
Fontainebleau, Forêt d'Exception®

Programme d'actions

Les actions sont organisées par engagement avec les enjeux spécifiques attribués à l'action. Les indicateurs de suivi de réalisation et de résultat sont mis à titre indicatif pour expliciter les objectifs assignés à chaque action. La liste de partenaires potentiels par action n'est pas exhaustive.

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Assurer une forêt propre	P1	Développer les outils d'aide à la répression	Assurer une surveillance des points noirs "dépôts sauvages" en forêt Diminuer l'impunité	Achat de pièges photographiques et suivi du dispositif : logistique, suivi judiciaire et communication sur les sanctions (à chaque sanction importante et annuellement)	Collectivités territoriales, association, mécènes	% d'infraction dépôts sauvages identifiés via les PP	Diminution des dépôts sauvages
	P2	Développer les outils de signalement des déchets en lien avec les opérateurs de traitement	Connaître rapidement les problèmes en forêt. Disposer d'un outil de suivi logistique des interventions. Créer un lien avec les usagers pour expliquer la gestion.	Développement d'une application permettant aux usagers de la forêt de remonter les informations sur les dépôts sauvages. Structuration de la donnée de telle sorte que le gestionnaire puissent agir et informer l'utilisateur en retour. Possibilité de combiner les applications vigie-déchet et vigie-forêt.	Collectivités territoriales, association, AEV, Région	Création d'une application. Nombre d'utilisateurs actifs. % de signalement provenant de l'appli Délai moyen de réponse	90% des signalements proviennent de l'appli. Réduction du délai de traitement
	P3	Etablir des partenariats de collecte et de traitement	Améliorer les pratiques de mise en propreté de la forêt Diminuer le coût de gestion des déchets en forêt	Partenariat avec les syndicats sous diverses formes : tarifs préférentiels pour le traitement, partage des tournées de collecte, communication et éducation à l'environnement communes, etc.	Syndicats de collecte, collectivités territoriales, associations	Volume collecté en partenariat Volume traité en partenariat	80% des volumes
	P4	Développer des actions bénévoles sur la propreté	Eduquer sur les déchets en forêt Réduire les déchets en forêt	Inciter les actions bénévoles de ramassage des déchets et fournir un appui logistique, administratif (autorisation d'évènement, prêt de pince/sacs, etc.) et de communication	Collectivités territoriales, associations, (ASABEPI, AFF, etc.), syndicats de collecte et traitement d'ordures ménagères	Nombre d'actions partenariales	Diminution des dépôts en cœur de massif
	P5	Fermer des routes publiques ou parkings	Diminuer les zones de dépôts sauvages et déchets diffus le long de routes. Réduire la pénétration des véhicules à moteur. Augmenter les connexions de populations animales.	Encouragement de fermeture de routes ouvertes au public. Mise en place de panneaux de signalisation et surveillance policière sur les parkings emblématiques fermés la nuit pour éviter les déchets diffus et les dépôts sauvages. Bouclage de la forêt : barrières, pieux de bouclage, blocs de grès enterrés, merlon de terre ou fossés.	Collectivités territoriales, associations, AEV	Linéaire de routes bitumées fermées à la circulation de véhicules motorisés. % de dépôts sauvages en cœur de massif	Diminution des dépôts sauvages

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine	T1	Développer une offre d'hébergements variée	Développer le tourisme Réduire les nuisances en forêt	Etude sur la correspondance entre l'offre et la demande d'hébergement. Evaluation des nuisances liées à l'hébergement sauvage en forêt. Adaptation de l'offre existante en et ors forêt : réflexion sur la localisation et la gestion des zones de bivouac et d'aires de camping-car avec des services adaptés (ex. : toilettes sèches avec souci de l'entretien) Valorisation du patrimoine bâti sous-utilisé.	Offices de tourisme, AEV, Collectivités territoriales, usagers	Nombre de nuitées dans les nouveaux hébergements Nombre de véhicules stationnant la nuit sur les parkings	Création de 2 bivouacs supplémentaires et de 5 bivouacs équipés Création de 2 campings supplémentaires et d'un réseau de gîtes "de montagne" Diminution des personnes en bivouacs sauvages
	T2	Améliorer l'offre de stationnement	Diminuer les problèmes liés à la surfréquentation	Amélioration de la qualité de l'offre (réfection de la chaussée, sécurisation, plantations, aménagement paysager) tout en diminuant la présence de voitures au cœur de la forêt mais sans diminuer la capacité d'accueil Promotion de l'offre de stationnement hors forêt domaniale Ce travail doit permettre de bien répartir la fréquentation sur les 3 forêts domaniales et sur le territoire.	Collectivités territoriales, associations	% de places bord de route/cœur de forêt % de places en lisière	Moins 50% de places en cœur de forêt/bord de route
	T3	Donner pour la forêt	Permettre la participation financière des usagers	Etude de systèmes de donation pour la forêt de Fontainebleau. Réflexion particulière sur le public cible de grimpeurs et travail avec les éditeurs de topoguides Création d'une bourse de projets permettant aux donateurs de prioriser leur projet Rapport sur l'utilisation des fonds correspondants	Fondation du patrimoine, Réserve de biosphère, offices de tourisme, CCI	Montant des dons Montant des travaux des actions permises par ces dons	50 000 € / an à la fin du contrat de projet
	T4	Fontainebleau, vitrine du bois.	Promouvoir l'usage du bois Développer l'emploi local autour du matériau bois	Promotion du matériau bois, en lien avec la stratégie régionale Forêt Bois, via : - le développement de chaufferies bois sur le territoire - le développement d'artisanat local en bois (ex. jouets en bois) - l'utilisation du bois d'œuvre dans la construction de logement, en particulier dans le cadre des rénovations urbaines (charte bois avec communes) - l'implication de l'interprofession, par exemple via la création d'une antenne locale.	Collectivités territoriales, artisans, mécènes	% en m ³ transformé sur le territoire	10% transformé à moins de 200 km Existence de produits finis identifiés "bois de fontainebleau" 2 chaufferies locales utilisant du bois local

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine	T5	Développer les liaisons douces	Diminuer l'usage des véhicules à moteur pour accéder à la forêt	Dans le cadre des schémas de liaisons cyclables des collectivités et du schéma départemental de liaisons douces : - Amélioration du réseau de pistes cyclables, équestres, piétonnes, etc., pour redonner du lien villes-gare-forêt pour des usages aussi bien locaux (liens habitation-travail) que touristiques, - Sécurisation de la traversée des grands axes aux endroits opportuns. Travail sur les pratiques équestres et cyclistes pour créer d'une part un réseau d'itinéraires balisés et une carte des chemins autorisés, en favorisant les accès directs depuis les villes et villages pour éviter l'utilisation de la voiture. Utilisation possible de voies SNCF délaissée comme celle de Bourron à La Chapelle la Reine.	CD77, CD91, Communautés d'agglomération, communes	Linéaire de pistes cyclables sur le massif	
	T6	Promouvoir le tourisme en forêt en respectant les bonnes pratiques	Augmenter le retour à l'économie locale sans nuire à la forêt	Développement de l'offre de services en forêt: food truck, kiosque d'information, souvenirs, etc. Valorisation de l'identité "forêt de Fontainebleau" via la signalisation (une aire d'autoroute) Création d'un produit touristique basé sur le triptyque UNESCO (gastronomie, château, forêt), le paysage Outil permettant de vérifier la compatibilité des activités avec les contraintes ou les bonnes pratiques existantes Promotion et lien vers les ENS pour diffuser le public et le sensibiliser à l'environnement	Collectivités territoriales, mécènes	% progression des visites	Augmentation du nombre de visite Maintien des écosystèmes et contrôle de l'érosion et de la propreté
	T7	Bonnes pratiques et ambassadeurs	Améliorer les pratiques des services touristiques	Recensement des acteurs commerciaux et touristiques à impliquer Edition et diffusion des "bonnes pratiques" par type d'activité et de public cible Création d'un réseau de têtes de pont ou d'ambassadeurs pour relayer ces bonnes pratiques	Réserve de biosphère, offices de tourisme, CCI,	Nombre d'ambassadeurs	80 % d'acteurs commerciaux forestiers certifiés Diminution des pratiques illégales ou non conformes aux bonnes pratiques
	T8	Toucher les touristes internationaux	Développer le tourisme Diffuser les bonnes pratiques aux public international	Traduction des messages en plusieurs langues et au minimum en anglais Utilisation de supports dématérialisés qui permettent de mieux cibler les publics concernés Présence sur des medias internationaux	Offices du tourisme, Collectivités territoriales, INSEAD, associations de jumelage, associations internationales	Nombre de support traduits Nombre de reprises dans les medias internationaux	Augmentation de la fréquentation par les touristes internationaux Meilleure connaissance des touristes internationaux des bonnes pratiques

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Développer le tourisme durable et valoriser le patrimoine	T9	Un jouet en bois pour Noël	Informier et promouvoir un matériau renouvelable et noble	Opération "un jouet en bois local pour Noël" stimulant le développement de l'artisanat local auprès du jeune public Possibilité d'étendre la mesure à d'autres produits locaux	Collectivités territoriales, artisans, mécènes	Augmentation du nombre de jouets créés. Nombre d'artisans mobilisés	% d'enfants touchés par rapport au potentiel territorial
	T10	Valoriser les acteurs commerciaux partenaires	Diffuser les bonnes pratiques. Réduire les nuisances en forêt. Améliorer la qualité de l'offre	Développement du label "biosphère éco-tourisme". Adaptation des critères par typologie d'activité. Proposition d'une valorisation réelle pour les acteurs. Contrôle et suivi de la conformité	Collectivités territoriales, acteurs du tourisme, mécènes	% acteurs commerciaux forestiers certifiés	
	T11	Exploiter les spécificités faisant la notoriété de Fontainebleau	Capitaliser sur un facteur important de différenciation par rapport à d'autres espaces naturels périurbains	Développement des circuits thématiques autour des thèmes faisant la spécificité de Fontainebleau : un siècle d'histoire cavalière, 100 ans d'histoire de l'escalade, histoire et actualité du cinéma	Collectivités territoriales, associations d'usagers, associations sportives	Nombre de circuit créés	
	T12	Observatoire de la fréquentation	Connaître la fréquentation. Adapter l'offre et les moyens. Disposer d'indicateurs d'évaluation	Poursuite de l'observatoire de la fréquentation lancé en 2014 pour étudier les évolutions de la fréquentation. Diversification des outils avec des éco-compteurs, des enquêtes de terrain et téléphoniques dont des parties ciblées sur des pratiques spécifiques, utilisation du Big data. Typologie des profils types usagers et quantification de leur activité, niveau d'information, consommation potentielle	Collectivités territoriales, mécènes	Renouvellement des données de fréquentation. Acquisition des caractéristiques des publics	Rapport annuel de fréquentation
	T13	Mettre en valeur le site historique de la Butte Saint Louis	Améliorer la connaissance historique. Valoriser le patrimoine archéologique de la forêt	Extension des fouilles commencées en 2016 à l'ensemble de la zone potentiellement concernée. Identification des différents objets et de leur valeur patrimoniale. Mise en valeur du site historique de la Butte Saint Louis (travaux conservatoires et de mises en valeur, outils dématérialisés, etc.)	DRAC, Collectivités territoriales, AFF, MBF, écoles, université, musées	Nombre de jour de fouille. Nombre d'éléments patrimoniaux identifiées. Existence de travaux de valorisation	Identification du bâtiment concerné et de son histoire. Ouverture du site au public
	T14	Surveiller les feux par drone	Limiter les départs de feux et leur étendue. Augmenter l'efficacité de la surveillance et de la lutte contre les incendies. Protéger les populations et le patrimoine	Achat d'un drone, d'une caméra infra rouge. Formation de 3 à 4 conducteurs de drone. Déploiement de patrouilles spécifique d'intervention suite aux signalement drones. Réflexion sur l'extension de l'utilisation des drones pour éteindre les départs de feux	SDIS, DGAC, Mécénat (CA-BPC), procureur, préfecture	Achat des équipements. Nombre d'agents formés. % départ de feu interpellés après signalement par drone	Diminuer les départs de feu post bivouac

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt	E1	Rangers forestiers, bénévoles de la forêt	Améliorer l'information sur les bonnes pratiques et l'offre touristique	En relai des personnels de l'ONF, information du public et des touristes par des bénévoles sur l'offre touristique et les bonnes pratiques. Participation de bénévoles à la veille citoyenne et à l'acquisition de connaissances sur les besoins d'entretien du massif. Formation des rangers (dont secourisme) pour démultiplier la sensibilisation du public en forêt. Plusieurs profils possibles de rangers (stagiaires comme la démarche régionale des volontaires du tourisme, services civiques, particuliers bénévoles, etc.) et plusieurs structures encadrantes (ONF, partenaires locaux, particulier directement).	CD77, Office régional du tourisme, associations (AFF, ASABEPI, etc.) et clubs sportifs, PNR GR, partenariat international	Nombre de jour-homme en ranger forestier	Avoir 100 jour homme en ranger forestier
	E2	Créer un centre de ressources sciences et forêt	Limiter la perte d'information liée à la multiplicité des acteurs de recherche. Contribuer à une augmentation de la diffusion de la science sur ce massif	Constituer un centre de ressources documentaires, papier et virtuel, sur la forêt regroupant et organisant rapports d'études, thèses, etc. Créer une plateforme d'accès à ces données. Organiser des séminaires de recherche entre monde scientifique, public et gestionnaire pour développer encore plus la connaissance.	Europe, CD77, CD 91, Station d'écologie forestière Paris Diderot, IUT Couperin	Nombre annuel de références archivées. Nombre de consultation des références. Nombre de séminaires et fréquentation.	Existence d'une BDD papier et numérique des travaux récents (50 ans ^o de recherche). Augmentation de la connaissance scientifique sur le massif
	E3	Développement des chantiers bénévoles	Augmenter la qualité d'entretien du massif. Eduquer activement le public	Définition de la limite entre travaux bénévoles et travaux ONF. Coordination de chantiers bénévoles spontanés ou chantiers bénévoles en compensation de l'organisation d'un évènement sportif par exemple. Création d'un agenda public (sur réseaux sociaux par exemple) des chantiers bénévoles pour gérer les inscriptions et mettre en adéquation l'offre et la demande de chantiers.	Associations (ASABEPI, AFF, etc.), entreprises, Réserve de biosphère, Seine et Marne Environnement	Nombre de jour-homme en chantier nature	Obtenir l'équivalent de 200 jours hommes en chantier nature
	E4	Outils les demandes d'activités de loisirs collectives	Mieux informer le public de l'importance d'une déclaration d'activité loisir de nature ou sport de nature. Diffuser les bonnes pratiques. Faciliter la gestion	Création d'un outil numérique qui permet de : - faciliter l'organisation de manifestations sportives respectueuses de l'environnement et des autres usages de la forêt, - faciliter le lien entre démarches administratives (DDT, animateur Natura2000, etc.), - alerter les organisateurs des risques (aléa climatique, alerte météo, etc), - organiser les chantiers bénévoles de compensation pour les grosses manifestations.	CD 77 et CD 91, AEV, fabricants de matériel sportifs, AFF, clubs sportifs, Réserve de biosphère, associations, Seine et Marne Environnement	Taux de satisfaction des usagers du service (enquête de satisfaction). Taux d'utilisation de l'outil	> 90 % des usagers utilisent l'outil. >80% de la satisfaction des usagers quant à l'organisation des manifestations

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt	E5	Vigie-forêt	Améliorer la surveillance et l'entretien du massif	Travail sur les systèmes de remontée d'information des usagers (arbres au sol, dépôt sauvage, barrière cassée, etc) afin que les données soient utilisables par les services du gestionnaire. En retour, s'assurer de la bonne information des usagers sur la vie de la forêt et en particulier les informer de la suite donnée à leur signalement. Mise en lien de ce système d'échange de données avec l'application Balade branchée afin de promouvoir ces comportements civiques.	AEV, CD 77, Communauté d'agglomération, communes	Nombre de téléchargement de l'application. Typologie de la population usager	50% des usagers utilisent l'appli
	E6	Marteloscope	Faire comprendre les enjeux de la gestion sylvicole multifonctionnelle	Création d'un espace où les usagers peuvent se prendre au jeu de choisir les arbres à exploiter. Proposition d'outils d'interprétation montrant directement les conséquences des choix : chauffage, surface de toiture créée, CO ₂ émis, régénération, habitats impactés... Utilisation des dispositifs de réalité augmentée pour montrer les différents choix qui sont à faire en martelage.	CD 77, CD91, Communautés d'agglomération, mécènes, PNR GF	Taux d'utilisation du marteloscope	Utilisation du marteloscope par toutes les écoles du territoire et toutes les associations partenaires
	E7	Supprimer des zones blanches téléphoniques	Améliorer la sécurité en forêt. Améliorer l'offre touristique	Amélioration de la sécurité du public par une amélioration de la couverture du réseau téléphonique.	Mécènes, Collectivités territoriales	Taux de couverture	100% de la forêt fréquentée couverte
	E8	Créer un parc de vision animalier	Eduquer le public sur la faune forestière	Valorisation notamment de l'histoire cynégétique du territoire à travers l'installation d'un parc de vision. Ce parc devra être clos, aménagé et exigera à la fois l'apport de fourrage, la gestion des déchets et des soins vétérinaires	Offices du Tourisme	Demandes d'autorisations réalisées. Identification d'une parcelle. Cahier des charges finalisé	Réalisation d'un parc ou d'une étude de faisabilité
	E9	Fête de la forêt de Fontainebleau	Permettre à tous les acteurs de se connaître de manière conviviale	Organisation de journée festive autour des thèmes clés du quotidien de la forêt de Fontainebleau: forêt (chants forestiers, trompes, démonstration martelage et cubage), bois (scierie mobile), environnement (les outils du naturalistes, chantiers nature, expositions), sport de nature (challenge), paysage (exposition de reconstructions de photos...)	Exposants, Partenaires de Forêt d'Exception, Offices du Tourisme, CCI, Prestataire événementiel	Nombre de fêtes Nombre d'exposants. Nombre de visiteurs. typologie des visiteurs	% des partenaires présents. % de nouveaux acteurs touchés
	E10	Vulgariser et développer l'usage du bois	Informer et promouvoir un matériau renouvelable et noble	Création d'une offre d'animations axée sur l'usage du bois, pour expliquer les travaux sylvicoles et l'exploitation. Déclinaisons sous la forme d'animations pour les scolaires et de "journées avec le forestier". Mise en place localement d'une classe éveil "bois"	Filière bois, Seine et Marne Environnement	% d'animations bois réservés/total d'animations	Evolution de la connaissance des usages du bois par les partenaires et locaux

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Informer et engager les usagers dans la gestion de cette forêt	E11	S'investir dans la révision de l'aménagement forestier de la Commanderie	Informers les usagers sur la gestion forestier. Prendre en compte les besoins des usagers.	Concertation renforcée autour de la révision du document d'aménagement forestier de la Commanderie	AFF, COSIROC, FFTE, FFCT, Larchant animation, communes, Seine et marne Attractivité	Nombre ateliers de concertation	2 ateliers de concertation
	E12	Créer une maison de la forêt	Améliorer et dynamiser les initiatives citoyennes. Informers les citoyens souhaitant s'engager. Mieux accueillir les touristes	Mise en place d'une ou plusieurs maisons de la forêt qui seraient des lieux de stockage des outils, de réunion, d'ateliers et d'exposition autour des actions en forêt pour les bénévoles et le grand public. Utilisation également de ces lieux pour les écoles et pour échanger avec les visiteurs et touristes. Possibilité de situation proche de la gare Fontainebleau-Avon	Associations (AFF, ASABEPI, ANVL, etc.) et clubs sportifs, Réserve de biosphère, RNR de Larchant, Seine et Marne Environnement	% de jours ouverts. Nombre de visiteurs	Doublement des actions bénévoles

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Valoriser les paysages	Py1	Entrées de forêt	Favoriser les bonnes pratiques en augmentant le nombre de personnes conscientes d'être dans un lieu exceptionnel à préserver	Matérialisation de diverses entrées routières principales (en particulier l'entrée du Pavé de Chailly qui est un point noir paysager), des entrées en modes doux par les lisières de villes et villages (dont l'interface château-forêt à travailler, avec en particulier la traversée piétonne de la RD6060 au niveau de l'Allée de Maintenon) et par le train (gares). Matérialisation du seuil d'entrée sous forme d'un simple panneau, une arche. Action également couplable avec le projet de maison de la forêt	CD 77 et CD 91, AEV, Associations, DRIEE, communautés d'agglomération, communes, PNR GF, Seine et Marne Environnement	% d'entrées matérialisée. Nombre de point d'accueil diffusant une information sur l'offre touristiques et les bonnes pratiques en forêts	80% des entrées matérialisées. Au moins 10 lieux de diffusion de l'offre et des bonnes pratiques en forêt
	Py2	Anticiper le changement climatique sur les paysages et la biodiversité	Limiter le dépérissement de la forêt	Accueil de projets recherche et développement sur le thème du changement climatique et la résilience des peuplements, en gardant à l'esprit les aspects paysagers, écologiques et économiques	Mécènes, RENECOFOR, INRA, DG Recherche, SFE, Universités, Réserve de biosphère, PNR GF	Nombre de zones expérimentales	Identification d'espèces avec une bonne adaptation
	Py3	Maintenir l'ouverture des points de vue	Entretien des points de vue paysagers	Travaux en bénévolat ou en chantier d'exploitation forestière pour entretenir les points de vue de platières, bords de Seine ou donnant sur le Château.	Mécènes, bénévoles (AFF, clubs sportifs, etc.)	Nombre de chantiers d'ouverture	Maintien de plus de 50% des points de vue ouverts
	Py4	La forêt vue du ciel	Suivre l'avifaune. Permettre au public d'avoir un autre regard sur la forêt. Surveiller les feux	Sécurisation et mise à disposition des partenaires des anciens pilonnés incendie pour : - l'observation du paysage (dont utilisation touristique de webcam permanentes), - les suivis naturalistes (rapaces, insectes de la canopée, chiroptères, etc.) ou environnementaux (ex. : pollution) - l'accueil de dispositifs de recherche Concentration de l'effort d'investissement sur un petit nombre de pylônes	Mécènes	Nombre de pylônes réhabilités	Au moins 2 pylônes ouverts au public
	Py5	Observatoire des paysages	Suivre l'évolution des paysages. Partager les perceptions et attentes autour du paysages	Création d'un observatoire des paysages constitué notamment de reconductions de photographies géoréférencées, sélectionnées de façon à suivre les principaux enjeux paysagers. Ateliers de photolangage pour questionner le public sur leurs attentes en terme de paysage et les traduire en gestion sylvicole. Utilisation de cet outil notamment pour suivre l'instauration progressive de la futaie irrégulière.	CD77 et CD91, AEV, DRIEE AFF, Clubs sportifs	Nombre de personnes impliqués dans les ateliers. Nombre de reconductions annuelles	Prise en compte des observations dans les mesures de gestion. Alerter d'une possible banalisation du paysage

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Valoriser les paysages	Py6	Développer l'agroforesterie	Optimiser la productivité du sol forestier. Valoriser les complémentarités des différents écosystèmes productifs. Limiter les pertes de biodiversité	Valorisation des zones où la régénération est difficile par le développement de systèmes agroforestiers (ex. : parcelles en régénération colonisée par des herbacées ou des espèces invasives)	FEADER, AEV, Chambre d'agriculture, PNR GF, ONF International, Champs des Possibles, Seine et Marne Environnement	Nombre de zones expérimentales	
	Py7	Mettre en scène des lisières de forêt	Traiter esthétiquement les lisières de forêt	Adaptation des consignes de travaux sur les lisières aux résultats de l'étude sur les attentes du public en termes de paysages. Définition des consignes avec les riverains, ce qui permet de les sensibiliser aux coupes de bois qui, outre l'approvisionnement de la filière bois, permettent d'entretenir les paysages.	AEV, CD77, Communautés d'agglomération, communes	Nombre de coupes en lisière avec application du guide de traitement des lisières	100% des lisières traitées avec un souci paysager, environnemental et sécurité.
	Py8	Développer des prairies fleuries	Limiter l'entretien des aires d'accueil tout en favorisant la biodiversité. Contribuer à un paysage attractif	Semis de graines labellisées "végétal local" sur les aires d'accueil, en ciblant des espèces mellifères. Possibilité d'activités bénévoles et éducatives autour de ce thème		% d'aires d'accueil "fleuries"	10000 m ² d'espaces "fleuris"

Engagement	N°	Nom de l'action	Enjeux	Détail des travaux	Partenaires potentiels	Indicateur de suivi de réalisation*	Résultats attendus*
Protéger l'environnement	B1	Lutter contre l'érosion	Limiter l'érosion. Renforcer les sites d'accueil contre l'érosion pour garantir la pérennité des activités sportives	Mise en place d'une équipe spécialisée en érosion, qui peut intervenir rapidement dès la découverte de la dégradation, en collaboration avec les équipes de bénévoles, venant en complément des projets d'investissement sur ce thème. Restauration des sentiers pédestres, cyclistes, équestres et des zones d'escalade fortement érodés du fait de la fréquentation : études et travaux	CD77 et CD91, AEV, AFF	Nombre d'intervention. Délais entre le signalement et l'intervention	Moins de 3 mois entre le constat d'une érosion ponctuelle et sa réparation
	B2	Suivre les espèces protégées prioritaires	Limiter la perte de biodiversité	Suivi de différentes espèces protégées sans se focaliser uniquement sur celles listées dans les directives Habitats et Oiseaux	Mécènes, Europe, Conseil régional, AFB, ANVL, FNE, Seine et Marne Environnement	Taux d'évolution pour les populations. Nombre d'espèces avec un nouveau suivi	Taux d'espèces en progression
	B3	Concilier Sport et biodiversité	Mieux connaître et gérer les relations entre les activités de sport de nature et la biodiversité	Définition de paramètres mesurables, d'indicateurs sur les sports (nombre de participants par jour et par saison, etc.), Etude des effets de seuils sur la biodiversité en termes de nombre de personnes, de répartition dans l'espace et dans le temps, etc, en fonction des pratiques. Etude sur les impacts comparatifs de la pratique libre et de la pratique organisée (manifestation). Etude sur la rationalisation du réseau de chemins	CDESI, pôle ressources nature, clubs sportifs, fabricants de matériel de sport de nature, collectivités, CDCO, Réserve de biosphère, AFF, Seine et Marne Environnement	Nombre d'études conclusives sur le lien entre sensibilité environnementale et pratiques sportives	Cartographie plus précise des sensibilité. Création d'uné réelle dynamique de recherche action sur ce thème
	B4	Maintenir un réseau de milieux ouverts en bon état	Limiter la fermeture des milieux ouverts non sylvicoles. Restaurer des habitats naturels prioritaires. Maintenir l'éco pâturage	Ouverture des milieux de landes et pelouses permanentes inscrites dans le réseau Natura2000 et dans les RBD (pâturage, broyage, travaux bénévoles d'arrachage, etc.), Travail sur un réseau complémentaire de milieux ouverts temporaires (exploitation de chaos rocheux, exploitation de platière, etc.). Maintenir et renforcer les partenariats d'éco pâturage	Europe, Conseil régional, AFB, ANVL, FNE, Seine et Marne Environnement, DDT	Niveau de conservation des habitats ouverts. Base de données unique des habitats ouverts	Majorité des milieux ouverts prioritaires en bon état de conservation
	B5	Etablir et mettre en œuvre un plan de lutte contre les espèces invasives	Favoriser la régénération naturelle forestière. Limiter la perte de biodiversité	Définition de l'impact de ces espèces et donc de leur enjeu. Acquisition de connaissance sur ce type d'espèces et les moyens de lutte. Elaboration d'un plan de lutte. Rédaction d'un guide technique de gestion	Conseil régional, Europe, CD 77, ASABEPI, Réserve de biosphère, Seine et Marne Environnement	Rédaction d'un guide technique de gestion	Statut "invasif" du phytolaque et du prunus. Diminution de la progression de ces espèces
	B6	Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique	Diminuer la pression du gibier sur la régénération des peuplements forestiers dans le cadre du passage à la gestion en futaie irrégulière. Mieu gérer les sangliers, nuisibles en espace urbain	Formation des partenaires. Promotion des bonnes pratiques des sorties "brame du cerf". Adaptation du prélèvement à la capacité d'accueil du milieu	Fédération de chasse, locataires de chasse	Indicateur de suivi de population	Diminution de la pression du gibier

Plan d'information et de communication par l'ONF

GRANDS ENJEUX

Les perspectives entendent conserver les mêmes orientations que dans le précédent contrat, qui visent à renforcer l'information portée vers le public. Le positionnement de la communication visera à :

- valoriser l'offre d'accueil existante (application, audioguides, sites non sensibles mais peu connus), en travaillant notamment avec les offices de tourisme ;
- informer et sensibiliser sur les bonnes pratiques en forêt ;
- favoriser les partenariats pour la tenue d'évènements fédérateurs grand public ;
- partager les connaissances forestières et la stratégie via des formations et des journées d'échanges avec les acteurs locaux (offices du tourisme, acteurs labellisés Biosphère écotourisme, etc) ou les personnels de l'ONF ;

- toucher un public plus captif et améliorer la diffusion de l'information par un positionnement digital plus fort notamment sur les réseaux sociaux de Fontainebleau Forêt d'Exception® ;
- faire connaître les offres du centre pédagogique forestier sur ses thématiques, ses cibles (entreprises pour les moments de cohésion, formation, personnes en situation de handicap, etc.), ses outils (applications mobiles, jeux, etc.) et ses lieux d'intervention ;
- associer le label Forêt d'Exception® au label Biosphère Ecotourisme pour proposer, aux prestataires de services locaux s'engageant dans des démarches durables et écoresponsables, une visibilité et une reconnaissance. Les partenaires labellisés seront favorisés dans les actions mises en œuvre sur le territoire et pourront bénéficier de l'image positive du label, tout en le rendant visible ;
- rénover et mettre en cohérence l'information sur les aires d'accueil en forêt.

CONTEXTE

Au cœur de l'Ile-de-France, le massif forestier de Fontainebleau constitue un espace de nature et de détente très apprécié par la population et qui contribue à la sauvegarde du patrimoine naturel, espèces animales et végétales.

Responsable de ce patrimoine remarquable, face aux préoccupations et enjeux liés au contexte périurbain, l'Office national des forêts met en œuvre, quotidiennement, une gestion durable dans un souci permanent de permettre le bon exercice des différents usages. Prestigieux, cet espace naturel est d'autant plus fragile. Ce qui implique pour l'ONF une gestion minutieuse conciliant activités de loisirs, préservation de la biodiversité et production de bois.

Par ailleurs, la mobilisation des bois, tout comme le nécessaire maintien de l'équilibre faune-flore, constituent parfois des motifs d'insatisfaction ou de contestation de la part du public et peuvent être considérés comme une atteinte au milieu forestier.

Ainsi, la nécessité de renforcer la communication et d'apporter une information régulière au sein du label Fontainebleau Forêt d'Exception® est majeure.

Dans le cadre de ce contrat de projets, la ligne principale de communication est de placer la gestion forestière, les matériaux bois et grès, la sylviculture et l'écotourisme au centre de l'information.

Dans le but d'atteindre des objectifs qui seront :

- d'apporter de la notoriété à la Forêt d'Exception® ;
- de valoriser les projets du label ;
- d'expliquer et faire comprendre la gestion durable des forêts ;
- d'améliorer et de partager les connaissances forestières ;
- de mutualiser les informations et en faciliter l'accès ;
- de proposer et participer aux opérations partenariales grand public.

AXES ET ACTIONS DE COMMUNICATION

La stratégie de communication de Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'articule autour de **3 axes stratégiques détaillés ci-après.**

1. Renforcer la visibilité du label et de la démarche

L'objectif est de positionner l'identité visuelle constitutive de l'image et de la mise en valeur du label auprès des différents publics. Cela sera réalisé via différents outils : diffusion de l'identité graphique du label, généralisation ou harmonisation de la charte sur tous les supports de communication existants, création d'objets promotionnels, beaux ouvrages éditoriaux, etc.

2. Faciliter l'accès à l'information et améliorer la lisibilité

L'objectif est de développer des contenus et outils éditoriaux dans une logique de stratégie multimédia. Ainsi, la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception® s'appuiera sur un panel d'outils d'information et de communication parmi lesquels les panneaux d'information, les divers documents éditoriaux, le web et d'autres supports dématérialisés (application mobile, audioguides, films, etc.).

Si les informations simples de type sensibilisation seront diffusées gratuitement, certains contenus informationnels pourront être payants au cas par cas (livre, plaquette, contenu dématérialisé, etc).

Ci-après sont détaillés quatre des outils majeurs en cours de développement et servant cet objectif. Ces actions seront renforcées par celles des autres partenaires, notamment les collectivités et les associations. Les acteurs de la Forêt d'Exception® seront une cible privilégiée de la communication pour en faire des relais efficaces.

I. Site Internet « en forêt de Fontainebleau »

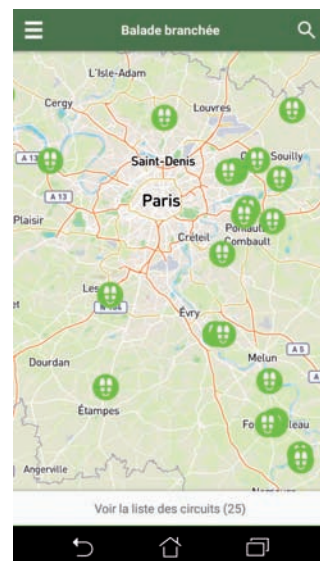
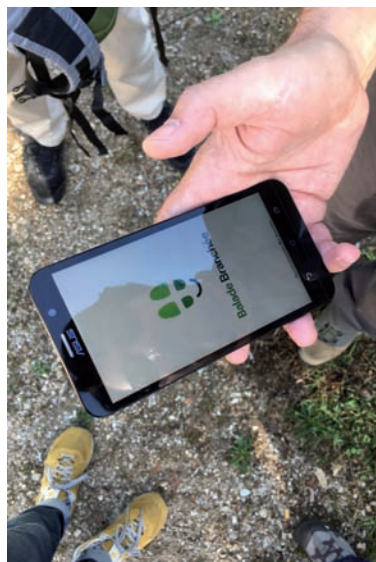
À travers plusieurs rubriques, il s'agit de créer une ressource d'information avec des contenus permanents et actualisables qui offriront la possibilité à l'internaute de découvrir la forêt de Fontainebleau. Ce site permettra de diffuser des informations qui répondent aux besoins des différents publics : le grand public à la recherche de

sites à découvrir, les riverains confrontés à des interventions de gestion, les usagers qui souhaitent connaître les règles à respecter, les spécialistes recherchant des contenus approfondis, etc. Il permettra également de valoriser le travail de gouvernance locale et de créer des liens avec les partenaires de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception®.

II. Outils mobiles et réseaux sociaux

Le développement de la portabilité de l'information sur les mobiles (Smartphones) sera également un axe de développement majeur. La mise en place d'applications mobiles, permettra de proposer aux usagers un canal supplémentaire d'information et de sensibilisation. À travers des fonctionnalités multimédias (texte, audio, vidéo, photo) ludiques et pédagogiques, le visiteur pourra disposer d'un véritable « guide de poche » pour comprendre, apprendre et découvrir l'univers forestier in situ et contextuel. L'application mobile Balade branchée offre une diversité de contenus thématiques (sylviculture, usages du bois, matériau bois, actualités forestières, sites à découvrir, biodiversité...) et permettra de mutualiser les informations avec les partenaires. Par ailleurs, d'autres supports seront développés (outil de vigilance, interface pour les autorisations...).

Les réseaux sociaux seront aussi mobilisés pour diffuser des informations et alerter le public et les acteurs.



III. Campagnes d'information et de sensibilisation saisonnières ou ciblées

En parallèle du développement des nouvelles technologies, une information régulière ou spécifique sur l'actualité de la forêt continuera à être diffusée selon les méthodes habituelles (flyers, lettres d'information, courriels, etc).

La diversité des thèmes constitue une vraie opportunité en matière de communication et de valorisation des actions du contrat de projets. Celles-ci permettent de répondre aux questions régulières des usagers qui recherchent bien souvent une information ponctuelle puis saisonnière et de faire connaître les réalisations du contrat de projets Fontainebleau, Forêt d'Exception®.

IV. Relation presse régulière

La plupart des projets de la démarche Forêt d'Exception® intéressent la presse locale qui constitue un bon vecteur d'information. C'est pourquoi une relation presse-communication s'effectuera continuellement sur les différents thèmes susceptibles de valoriser les actions et les partenariats : accueil du public, protection de l'environnement, sensibilisation aux bonnes pratiques, sylviculture, événements, sensibilisation aux bonnes pratiques, etc.

3. Insérer la forêt dans le territoire en favorisant les actions d'animation, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

3.1. Communication partenariale et événementielle

L'évènementiel autour de manifestations ou d'opérations partenariales sera une ligne forte pour le prochain contrat en lien avec la démarche de candidature au label Unesco. Il constitue une véritable opportunité pour Forêt d'Exception® en matière de communication. L'organisation ou la participation à un événement est un outil de proximité qui permet de toucher un public très large et d'avoir une forte audience. Centrée autour de 2 ou 3 manifestations, organisées tous les ans, la communication événementielle de Fontainebleau, Forêt d'Exception® témoigne de la volonté de fédérer l'ensemble des partenaires autour d'événements.

De plus, la participation de l'ONF aux autres événements proposés par les partenaires constituera une opportunité de représenter la Forêt d'Exception® sur l'ensemble du territoire.

Ces manifestations mettront en avant l'activité économique (tourisme, entreprises de la filière bois, etc) et en feront la promotion à travers des stands, des démonstrations, des conférences, etc. Les activités artistiques ou la médiation artistique (conte, peinture, poésie, sculpture, littérature, musique, danse, théâtre, photos, etc) seront particulièrement utilisées dans ces opérations de communication, organisées dans le souci du développement durable.





CENTRE PÉDAGOGIQUE FORESTIER DE FONTAINEBLEAU

L'éducation à la forêt et à la protection de l'environnement des scolaires, des familles, etc, doit continuer à être un objectif prioritaire en matière de communication. Le centre pédagogique forestier de Fontainebleau (CPF) propose des ateliers pédagogiques, des expositions, des visites découvertes, des sorties nature dans le but de faire découvrir le milieu forestier, d'en expliquer sa gestion forestière, de faire prendre conscience de sa fragilité.

Le CPF diversifiera son offre en termes de :

- contenus, en lien avec les thématiques abordées dans le contrat de projet (bois, gestion forestière, environnement, grès, lien avec le château, etc) ;
- publics cibles. Si l'animation nature auprès des scolaires continuera et sera même développée, un

effort sera fait pour s'adresser aussi à d'autres publics à travers la participation et l'organisation d'évènements et l'adaptation des contenus et des animations aux personnes en situation de handicaps ;

- outils, en utilisant les nouveaux outils de l'information et de la communication, en particulier les tablettes numériques ;
- partenariat, pour l'organisation de conférences, d'animations nature communes, d'échanges entre professionnels et scientifiques d'un côté et grand public et scolaires de l'autre.

Ces propositions entendent préciser les dispositions de mise en œuvre ultérieure d'une stratégie de communication spécifique à la Forêt d'Exception®.

Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche



FORÊT LABELLISÉE



FORÊT CANDIDATE



Une initiative locale concertée

Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®.

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période renouvelable de cinq ans, par un comité national d'orientation composé d'experts qualifiés en aménagement des territoires, en environnement, culture et tourisme et de représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité d'un massif forestier, l'exemplarité des actions menées et des partenariats engagés.

Direction territoriale Seine-Nord
Boulevard de Constance
77300 Fontainebleau
Janvier 2019
Photos © ONF
Maquette DCOM

